

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation : 6 octobre 2022  
Date d'affichage de la convocation : 6 octobre 2022  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de conseillers municipaux présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 12

Etaient présents : M. FORÊT Alain, Maire ; M. BUSSON Gérard, Mme HUBERT Chantal, Adjoints ; M. MOUTEL Joseph, M. VANNIER Denis, Mme PRODHOMME Annie, M. BOULANGER Jean-Luc, Mme DELIN Nathalie, M. CHEREL Yvonnick.

Etaient absents excusés : M. Michel PEUDENIER a donné pouvoir à M. Gérard BUSSON, Mme Nadine CHAVOIX a donné pouvoir à M. Alain FORÊT, Mme Sandrine ROCHELLE a donné pouvoir à Mme Chantal HUBERT.

Etaient absents : M. MONTEMBAULT Anthony, Mme BOUILLON Muriel.  
Mme Nathalie DELIN a été désignée secrétaire de séance.

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE 13 OCTOBRE 2022**

Délibération N° 2022-090 – **FOUGERES AGGLOMERATION RAPPORT ACTIVITES 2021**

ADOPTE à l'unanimité

Délibération N° 2022-091 – **FOUGERES AGGLOMERATIONS : MODIFICATIONS STATUTAIRES**

- tenant compte de la nouvelle présentation des compétences des communautés d'agglomération organisées en compétences obligatoires et autres compétences (non obligatoires)
- intégrant l'ajout des compétences
- modifiant la liste des équipements culturels après réalisation ou transfert de médiathèques ;
- précisant certains points
- actant le retrait des compétences non obligatoires petite enfance, enfance, et jeunesse avec retour et transfert aux communes

ADOPTE à l'unanimité

Délibération N° 2022-092 – **FOUGERES AGGLOMERATION : RETOUR AUX COMMUNES DES COMPETENCES PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE**

- le retour aux communes de Rives-du-Couesnon et Saint-Ouen-des-Alleux des compétences petite enfance, enfance, et jeunesse
- le transfert de la compétence jeunesse à la commune de Louvigné-du-Désert

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-093 – FOUGERES AGGLOMERATION : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DE FOUGERES AGGLOMERATION A LA COMMUNE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

Renouvellement de la convention pour 3 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-094 – ATTRIBUTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES 2022 PAR FOUGERES AGGLOMERATION**

Pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie avec rénovation thermique et mise aux normes, attribution du Fonds de Développement des Communes pour 26 177 €.

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-095 – RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : EXAMEN DES DEVIS POUR UNE ETUDE GEOTECHNIQUE**

Acceptation du devis ECR ENVIRONNEMENT pour 2 950.00 € HT.

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-096 – RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-097 – RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°1**

Après établissement du coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre d'élève à 97 855.20 € HT

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-098 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE JANSON ET LA COMMUNE DE LANDEAN POUR LE REMBOURSEMENT DES HEURES EFFECTUEES PAR L'ANIMATRICE A L'ATELIER D'EVEIL**

ADOPTE à l'unanimité

**Délibération N° 2022-099 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA PELLERINE POUR 2021-2022**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LA PELLERINE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE POUR 2021-2022**

Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de LA PELLERINE pour **4 enfants** de la commune inscrits dans cet établissement en 2021-2022, à 190 € par enfant soit **760.00 €**.

Participation de 190.00 € par enfant de la commune de LA PELLERINE aux frais de fonctionnement de l'école privée pour **2 enfants**, domiciliés à LA PELLERINE et inscrits dans l'établissement en 2021-2022 soit **380.00 €**

ADOPTE à l'unanimité

Délibération N° 2022-100 – **DEVIS ENTREPRISE BAHIER Vincent - DALLE BETON POUR ABRI DE JARDIN**

Acceptation du devis de l'Entreprise BAHIER Vincent pour création d'une dalle de béton pour recevoir l'abri de jardin à **1 699.50 € HT**.

ADOPTE à l'unanimité

Délibération N° 2022-101 – **DEVIS ENTREPRISE MENAGER AGENCEMENT MAISON DE SANTE**

Acceptation du devis de l'Entreprise MENAGER AGENCEMENT pour l'aménagement du studio en cabinet de consultation à la maison de santé pour **6 304.79 € HT**.

ADOPTE à l'unanimité

Délibération N° 2022-102 – **VŒU A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE D'ILLE ET VILAINE DANS LA CADRE DE LA CRISE ENERGETIQUE ET DE L'EVOLUTION DU COUT DES MATIERES PREMIERES**

ADOPTE à l'unanimité

Fait à LA CHAPELLE JANSON, le 21 octobre 2022.

**Le Maire, Alain FORÊT.**

